

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 17 décembre (17/12/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Sandrine PIAROU, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 – 17 décembre 2019

1. Délibération portant création d'emplois occasionnels d'Auxiliaires de Vie de Loisirs (AVL) pendant les temps périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

Vu la Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées,
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées,
Vu l'article 23 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant,

Considérant que dans le cadre du projet d'inclusion, des enfants en situation de handicap et en difficulté sont accueillis et accompagnés sur les structures périscolaires et extrascolaires municipales de la ville de Moissac,

Considérant que l'accueil de certains de ces enfants nécessite un accompagnement individuel ou collectif indépendant de l'équipe d'encadrement,

Considérant que pour que ces accueils se fassent dans les meilleures conditions et en accord avec les familles, les dates et heures de présence de ces enfants sur les structures municipales sont convenues à l'avance,

Considérant que la ville doit recruter des Auxiliaires de Vie de Loisirs afin de rendre efficient le travail d'inclusion des enfants en situation de handicap,

Considérant que les besoins et les demandes des familles sont croissants,

Considérant que le volume horaire nécessaire pour couvrir entièrement l'année 2020 est établi à 2200 heures,

Nombre de postes	Qualité	Nombre d'heures	Période de recrutement
En fonction des accueils	Adjoint d'animation Echelon 1- indice majoré 326	2 200 heures	Vacances d'hiver Vacances de Printemps Vacances d'été (Juillet et Août) Vacances d'automne Mercredis périscolaires Accueils périscolaires élémentaires et maternels

Considérant que la ville a répondu à l'appel à projet de la C.A.F du Tarn et Garonne dans le cadre de « fonds publics et territoire » sur l'axe 1 et qu'elle a obtenu une subvention de 25 500 Euros pour l'année 2019. Subvention versée à la collectivité au mois de décembre 2019,

Considérant que la municipalité va effectuer le bilan de l'année 2019 auprès de la CNAF et répondre au nouvel appel à projet pour l'année 2020 qui va permettre le versement d'une nouvelle subvention au titre de l'année 2020,

Considérant que le pôle « ressources et accompagnement » de la ville est labellisé REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité) et à ce titre a obtenu une subvention de 3 000 Euros pour l'année 2019,

Considérant le pôle « ressources et accompagnements » va de nouveau prétendre à la labellisation REAAP pour l'année 2020,

Dans ce cadre, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la nécessité de créer ces emplois occasionnels afin de permettre l'accueil et l'accompagnement de ces enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires de la commune de Moissac.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la création des emplois occasionnels précités aux conditions susvisées.

Pour copie conforme
Moissac le 19 décembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT